

Guide de sécurité incendie

PROPRIÉTÉS
ARRIV

PROCÉDURES D'URGENCE POUR LES OCCUPANTS

EN CASE D'INCENDIE

Dès que l'alarme du détecteur de fumée ou du détecteur de monoxyde de carbone à l'intérieur d'un logement se met à sonner sans arrêt

- ◀ Quittez votre logement
- ◀ Fermez les portes derrière vous
- ◀ Déclenchez l'alarme incendie (en mettant en marche l'avertisseur d'incendie)
- ◀ Quittez l'immeuble par la sortie la plus proche

- ◀ N'utilisez pas l'ascenseur
- ◀ Composez le 9-1-1 pour prévenir le Service des incendies d'Ottawa

Dès que vous constatez un incendie :

- ◀ Quittez sans tarder l'endroit où il y a un feu et fermez les portes
- ◀ Déclenchez l'alarme incendie (en mettant en marche l'avertisseur d'incendie)
- ◀ Quittez l'immeuble par la sortie la plus proche

- ◀ N'utilisez pas l'ascenseur
- ◀ Composez le 9-1-1 pour prévenir le Service des incendies d'Ottawa

Dès que vous entendez une alarme incendie :

- ◀ Quittez l'immeuble par la sortie la plus proche
- ◀ Fermez les portes derrière vous
- ◀ N'utilisez pas l'ascenseur
- ◀ Composez le 9-1-1 pour prévenir le Service des incendies d'Ottawa

MISE EN GARDE

Si vous croisez de la fumée, utilisez une autre sortie :

- ◀ Ne retournez pas dans l'immeuble tant que le responsable du Service des incendies d'Ottawa n'a pas déclaré l'immeuble sécuritaire.

RESTEZ CALME

Si vous êtes dans un logement et qu'une alarme incendie se fait entendre :

- ◀ Avant d'ouvrir la porte, touchez à la porte et à la poignée de porte pour voir si elles sont chaudes. Si vous ne sentez pas de chaleur, en vous tenant contre la porte, entrouvrez-la un peu, si vous sentez un courant d'air chaud ou si vous voyez de la fumée, refermez rapidement la porte.
- ◀ S'il n'y a pas de fumée ou de flammes dans le corridor, prenez la clé du logement, fermez la porte derrière vous, et quittez l'immeuble par la cage d'escalier de la sortie la plus proche.
- ◀ S'il y a de la fumée dans le corridor ou dans la cage de l'escalier, essayez de vous diriger par le corridor du côté opposé de l'immeuble ou l'autre cage d'escalier pourrait être sécuritaire, ou retournez dans votre logement.

PROCÉDURES D'URGENCE POUR LES OCCUPANTS

(suite de la page 1)

Si vous ne pouvez pas quitter votre logement ou si vous y êtes retourné parce qu'il y a des flammes ou une fumée épaisse, restez dans votre logement et faites ce qui suit :

- ◀ Fermez la porte
- ◀ Laissez la porte déverrouillée au cas où les pompiers doivent entrer
- ◀ Seulement si vous êtes en détresse médicale, appelez le 9-1-1 Service des incendies d'Ottawa pour leur dire où vous êtes, puis appelez le centre d'appels ARRIV au 613-415-7865
- ◀ Bouchez toutes les fentes par où la fumée peut s'infiltrer avec des serviettes ou des draps mouillés
- ◀ Accroupissez-vous près du sol si la fumée pénètre dans la pièce
- ◀ Si vous avez accès à un balcon dans votre appartement ou votre maison de ville, allez vous y réfugier ou allez dans la pièce la plus protégée de votre maison. Ouvrez partiellement les fenêtres pour laisser passer l'air ou refermez les fenêtres si la fumée entre
- ◀ Restez calme. Ne paniquez pas et ne sautez pas
- ◀ Écouter les instructions ou les informations qui peuvent être données par le personnel autorisé au moyen d'un haut-parleur

CONTRÔLE DES RISQUES D'INCENDIE

Pour éviter les risques d'incendie dans l'immeuble, les occupants doivent respecter les consignes suivantes :

- ◀ Ne pas jeter de liquides inflammables ou de contenants aérosol dans les ordures ou dans les chutes à déchets
- ◀ Ne jamais insérer en forçant dans une chute à déchets des boîtes de carton, des cintres ou des paquets de papier parce que ces articles risquent de bloquer la chute. Ces articles doivent être apportés à la salle à déchets ou dans la salle de recyclage pour être éliminés comme il se doit
- ◀ Éliminer les chiffons imprégnés d'huile comme il se doit
- ◀ Ne pas entreposer de liquides/de gaz inflammables ou de combustibles dans votre logement ou dans l'immeuble
- ◀ Évitez les habitudes de cuisson dangereuses (friture, utilisation d'une chaleur excessive, cuisinière laissée sans surveillance, port de vêtements amples en cuisinant, etc.)
- ◀ Ne pas utiliser d'appareils électriques non sécuritaires, de rallonges électriques effilochées, de prises surchargées et ne pas employer incorrectement des barres d'alimentation ou des rallonges électriques comme raccord électrique permanent
- ◀ Ne jamais laisser de chandelles allumées sans surveillance; utiliser des chandeliers munis d'un cylindre de verre qui entoure la flamme

CONTRÔLE DES RISQUES D'INCENDIE (suite de la page 2)

Pour éviter les risques d'incendie dans l'immeuble, les occupants doivent respecter les consignes suivantes :

- ◀ En tout temps, ne rien laisser traîner dans les corridors, les cages d'escalier et les allées (par exemple des fauteuils roulants, ambulateurs, scouteurs et vélos), des déchets combustibles, et tout autre article
- ◀ Il est interdit de fixer sur la porte principale du logement, côté public, des articles ou matériaux combustibles
- ◀ Il est interdit d'entreposer des matériaux combustibles (y compris des pneus) dans les garages souterrains
- ◀ Assurez-vous que le ferme-porte coupe-feu de la porte de l'unité de logement principale est opérationnel en tout temps. Si le ferme-porte automatique ne fonctionne pas, informez-en immédiatement le centre d'appels d'ARRIV pour qu'il soit réparé au 613-415-7865
- ◀ Laisser 1 mètre (3 pieds) entre les plinthes électriques et des matériaux combustibles
- ◀ Ne jamais bloquer en position ouverte ou obstruer les portes coupe-feu ou désengager le dispositif de fermeture automatique de ces portes (pour celles qui en sont munies).
- ◀ Testez votre ou vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone tous les mois. Si l'appareil ne fonctionne pas ou s'il n'est pas installé correctement, signalez-le immédiatement au centre d'appels ARRIV pour réparation au 613-415-7865
- ◀ Élaborer, mettre en œuvre et répéter un plan d'évacuation en cas d'incendie
- ◀ Toujours nettoyer le filtre à charpie de la sècheuse avant et après chaque utilisation de la sècheuse
- ◀ Éviter de laver des vêtements ou des chiffons saturés de liquides inflammables ou combustibles dans la salle de lavage
- ◀ L'entreposage, la manutention et l'utilisation de systèmes d'oxygène portatifs doivent être conformes à la norme CSA Z305.12-F06 (C2017) intitulée : *Entreposage, manipulation et utilisation sans danger d'appareils portatifs d'alimentation en oxygène dans les habitations et les établissements de santé*
- ◀ Restreindre les sources d'inflammation quand de l'oxygène est utilisé
- ◀ Nettoyer souvent la hotte et le filtre de la cuisinière pour prévenir l'accumulation de graisse. S'assurer que les torchons/essuie-tout renfermant de la graisse sont jetés dans un contenant de métal à l'extérieur et loin de l'immeuble
- ◀ Le personnel, les locataires et leurs invités ne sont pas autorisés à utiliser des barbecues (au gaz ou au charbon de bois) ou à faire des feux en plein air sur les balcons, les terrasses ou les toits des Propriétés ARRIV en aucun temps
- ◀ L'association de locataires ou le locataire doivent faire une demande au Gestionnaire, expérience des locataires, pour que les avis qu'ils souhaitent afficher soient plastifiés

De plus, il est recommandé aux occupants ce qui suit :

- ◀ Sachez comment alerter les occupants de l'immeuble en cas d'incendie
- ◀ Sachez où sont situées les sorties
- ◀ Composez le 9-1-1 en cas de situation d'urgence ou de situation médicale mettant la vie en danger, quand un crime est en cours, en cas d'incendie, de grave accident ou d'exposition, d'inhalation ou d'ingestion d'une substance toxique
- ◀ Sachez quelle est l'adresse exacte de l'immeuble
- ◀ Informez le Gestionnaire, expérience des locataires de l'immeuble si vous avez besoin d'une assistance spéciale en cas d'urgence
- ◀ Connaître les signaux d'alarme incendie et les procédures établies pour une évacuation en toute en sécurité
- ◀ Lisez et suivez les directives du fabricant du détecteur de fumée (et du détecteur de monoxyde de carbone) qui sont disponibles auprès du Gestionnaire, expérience des locataires
- ◀ Rapportez sans tarder le moindre risque d'incendie à Propriétés ARRIV
- ◀ Assurez-vous que les visiteurs sont au courant des règles de sécurité incendie et des procédures à suivre en cas d'urgence
- ◀ Ne jamais stationner dans une voie réservée pour les pompiers
- ◀ Aviser Propriétés ARRIV dès que le locataire prend conscience qu'un avertisseur de fumée ou de monoxyde de carbone dans l'unité est déconnecté, ne fonctionne pas ou que le fonctionnement de l'appareil est altéré

VOTRE ABC DES EXTINCTEURS D'INCENDIE PORTATIFS (TOPO)

T - TIREZ la goupille (généralement une action tourne et tire)

O - ORIENTEZ bec, la corne ou le tuyau de l'extincteur à la base du feu

P - PESEZ sur la poignée de déclenchement

O - OSCILLEZ le d'un côté à l'autre à la base du feu

- ◀ Lorsque le feu est éteint, éloignez-vous immédiatement de la zone avec précaution. Surveillez toujours le feu au cas où il se rallumerait
- ◀ Ne jamais tourner votre dos à un incendie
- ◀ Garder toujours un chemin clair entre vous et la sortie
- ◀ Composez le 9-1-1 pour prévenir le Service des incendies d'Ottawa
- ◀ Ne raccrocher jamais un extincteur une fois qu'il a été déchargé (même s'il est seulement utilisé pendant quelques secondes)
- ◀ Appelez immédiatement le centre d'appels d'ARRIV au 613-415-7865 pour les informer du bâtiment et de l'emplacement de l'extincteur qui devra être rechargé

TOUJOURS GARDER UNE SORTIE DE SECOURS DERRIÈRE SOI. ÉVITEZ D'ÊTRE PRIS AU PIÈGE !